

CABINET SPOHN-VILLEROY

101, rue d'Allier – 03000 MOULINS

04.70.35.50.00

HONORAIRES DE TRANSACTION T.T.C. A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

A COMPTER DU 1^{er} juillet 2019

PRIX DE VENTE (net vendeur €)	HONORAIRES MAXIMUM (TTC €)
0 à 24.999 €	2.500 €
25.000 € à 39.999 €	4.500 €
40.000 € à 54.999 €	5.000 €
55.000 € à 85.999 €	5.500 €
86.000 € à 99.999 €	6.000 €
100.000 € à 199.000 €	7 %
200.000 € à 400.000 €	6 %
à partir de 400.001 €	5 %

EXEMPLE POUR UN BIEN A 150.000 € NET VENDEUR, HONORAIRES 7% = 10.500 € SOIT PRIX DE VENTE HONORAIRES INCLUS A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR 160.500 €

Carte Professionnelle n° CPI 03032016000013517 TVA Intracommunautaire FR 39 441 781 853 . MEDIATION - VIVONS MIEUX ENSEMBLE, SAS, domiciliée 465, avenue de la Libération, 54000 NANCY mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

Location

Transaction

Syndic



HONORAIRES DE LOCATION (à la charge du locataire)

Frais d'état des lieux : 3 euros/m² maximum

Autres prestations : visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 80 % TTC maximum du montant du loyer mensuel moins les frais d'état des lieux.

HONORAIRES DE LOCATION (à la charge du propriétaire)

Frais d'état des lieux : 3 euros/m² maximum

Autres prestations : visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 80 % TTC maximum du montant du loyer mensuel moins les frais d'état des lieux.

HONORAIRES DE GESTION (à la charge du propriétaire)

7.44 % hors taxes (soit 8.93 % TTC) maximum sur les loyers perçus (hors charges locatives)